

# KIT

## location habitation vide

### Contrat de location de locaux vacants non meublés

HABITATION PRINCIPALE (1)      PROFESSIONNELLE ET HABITATION PRINCIPALE (1)

(1) Dans la mention libre  
ENTRE LES SOUS-SIGNÉS

nom, prénom et adresse de ou des BAILLEUR(S) ainsi que le cas échéant le nom, prénom et adresse du MANDATAIRE

ANDREUCETI Luc  
31210 MONTREBEAU  
dénommé(s) "LE BAILLEUR"

nom, prénom et adresse, date et lieu de naissance de ou des LOCATAIRE(S) (maries, concubins, PACS ou autre)

CAZALET Nelly  
31210 Montpeyrou  
dénommé(s) "LE LOCATAIRE"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par les présentes, le bailleur loue les locaux et équipements désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

#### CONSTANCE, SITUATION ET DESIGNATION DES LOCAUX LOUÉS

<b>CONSTANCE</b>	<input checked="" type="checkbox"/> appartement <input type="checkbox"/> maison individuelle
<b>SITUATION (adresse)</b>	France du Barry 31210 MONTREBEAU
<b>DESIGNATION DES LOCAUX, EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES d'usage privé</b>	CUISINES SEURS / CHAMBRE / SALLE D'EAU COULOIR
<b>DEPENDANCES d'usage privé</b>	<input type="checkbox"/> garage n° <input type="checkbox"/> parking n° <input type="checkbox"/> cave n° <input type="checkbox"/> surface habitable : 45 m <sup>2</sup>
<b>PASTES ET EQUIPEMENTS d'usage commun SERVICES</b>	<input type="checkbox"/> ascenseur(s) vert(s) <input type="checkbox"/> interphone <input type="checkbox"/> antenne TV collective <input type="checkbox"/> gardiennage <input type="checkbox"/> ascenseur <input type="checkbox"/> vide-ordes <input type="checkbox"/> chauffage collectif <input type="checkbox"/> eau chaude <input type="checkbox"/> eau froide
<b>DETERMINATION DU PRIX DU LOYER</b>	Le loyer de tous les logements vacants est librement fixé entre les parties <i>(sous réserve d'éventuels décrets de blocage)</i>
<p>Le locataire remet ce jour au bailleur une copie conforme des documents de références cochés ci-après et en atteste formellement l'authenticité.</p> <p><input type="checkbox"/> trois derniers bulletins de salaire      <input type="checkbox"/> dernier avis d'imposition      <input type="checkbox"/> trois dernières quittances de loyer <input checked="" type="checkbox"/> justificatif(s) d'identité sans photo      <input type="checkbox"/> nombre de copies remises : _____</p> <p><input type="checkbox"/> et déclare avoir reçu du bailleur un justificatif de sa qualité de propriétaire (relevé cadastral, lecture EDF ou autres)</p>	

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES

<b>DURÉE INITIALE DU CONTRAT DE LOCATION</b> <i>(Convention judiciaire - article 1714)</i>	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE PHYSIQUE" <input type="checkbox"/> ANS (moins de 2 ANS mais 12 mois minimum) Durée limitée pour les raisons professionnelles ou familiales du bailleur ci-après :
<b>DATE DE PRISE D'EFFET</b>	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE MORALE" <input type="checkbox"/> ANS (6 ANS minimum) Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef.
<b>PAIEMENT MENSUEL</b> <i>(loyer initial, taxes, contribution au tam, charge (provision initiale))</i>	Le TOTAL MENSUEL est payable d'avance au comitè ou bailleur le 02 de chaque mois. Somme en chiffres : 180,00 Somme en lettres : Cent quatre vingt euros
<b>TERMES DU PAIEMENT</b>	Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef.
<b>REVISION DU LOYER</b> <i>(Convention judiciaire - article 1714)</i>	Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef.
<b>DEPOT DE GARANTIE</b> <i>(maximum : 1 mois de loyer)</i>	Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef.
<b>TRAVAUX EXTRAORDINAIRES</b> <i>(Charges générales - article 1714)</i>	Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef.

**LES PARTIES RECOMMANDENT AVOIR REÇU CE JOUR LES DOCUMENTS CI-APRÈS :**

cautionnement (le cas échéant)  
 extrait du règlement de copropriété

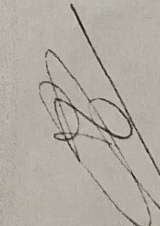
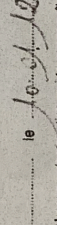
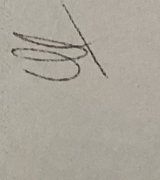
**OBLIGATIONS DU BAILLEUR** - Le bailleur doit remettre au locataire

- Un état des lieux naturels et techniques (obligatoire à partir du 1er juin 2006) pour tous les biens immobiliers sis dans les zones couvertes par un plan de prévention de risques prévisibles techniques ou sismologiques. (Etat disponible dans les Préfectures ou les Mairies ou sur Internet : [www.ppm.net](http://www.ppm.net))
- Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle.
- Un dossier de diagnostic technique, réalisé par une personne accréditée, comprenant : Un diagnostic de performance énergétique (obligatoire à partir du 1er juillet 2007) - Un constat de risque d'exposition au plomb des immeubles ou parties d'immeubles ; à usage d'habitation, construits avant le 1er janvier 1949 (obligatoire à partir du 12 août 2006).

Fait à Montpeyrou le 02/07/2007

en \_\_\_\_\_ original dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE (1)      LOCATAIRE(S) (1)      CAUTIONNEMENT (2)

(1) To us les pages doivent être paraphées et la signature précédée de la mention manuscrite "Je ai approuvé". Joindre une copie de la carte d'identité ou du livret de famille du LOCATAIRE.  
(2) Pour être valable, le contrat de cautionnement (complété et signé par toutes les parties) doit être joint au contrat de location. Un exemplaire du bail doit être remis à la CAUTION.